

Qualifio_1357283_TefalxND 2024_0101

REGLEMENT DU JEU « NESTLE DESSERT – TEFAL »

1. **Organisation du Jeu**

La Société NESTLE FRANCE, société par actions simplifiées, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 34-40 rue Guynemer 92130 Issy-les-Moulineaux, (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 05/05/2023 au 31/12/2023 inclus, un jeu sans obligation d'achat à instants gagnants journaliers intitulé « Nestlé Dessert – Tefal » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante <https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-dessert/tefal> (ci-après dénommé le « Site du Jeu »).

2. **Conditions de participation**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exception du personnel de la Société Organisatrice, du personnel des sociétés appartenant au groupe de la Société Organisatrice, du personnel du groupe international GSF et des membres de leur famille, et de manière générale toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu, ainsi que les membres de leur famille.

3. **Annnonce du Jeu**

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- sur le site internet www.croquonslavie.fr
- sur le site internet <https://www.nestledessert.fr/>
- sur les conditionnements des tablettes de chocolat à marque NESTLE DESSERT® participant au Jeu : chocolat Noir tablette unitaire, chocolat Noir Lot de 2, chocolat Noir Lot de 3 et chocolat Noir Lot de 5
- via un email adressé aux membres de Croquons La Vie
- sur la page Facebook de Croquons La Vie via l'URL : <https://fr-fr.facebook.com/croquonslavieavecnestle/>

4. **Dotations mises en jeu**

Du 05/05/2023 au 31/12/2023, seront mis en jeu 241 (deux-cent-quarante-et-un) dotations à raison d'un instant gagnant par jour, chacun d'une valeur totale indicative de 43,97€ TTC (quarante-trois euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) et comprenant :

- 1 (un) moule à 9 (neuf) muffins rétractable Tefal CRISPYBAKE d'une valeur unitaire indicative de 18,99€ TTC ;
- 1 (un) moule à manqué rétractable 24 cm (vingt-quatre centimètres) Tefal CRISPYBAKE d'une valeur unitaire indicative de 16,99€ TTC ;
- 1 (une) cuillère en bois Tefal INGENIO d'une valeur unitaire indicative de 7,99€ TTC.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Les dotations sont attribuées de manière nominative, sont non commercialisables et ne peuvent pas être attribuées ou cédées à un ou des tiers.

5. **Modalités de participation au Jeu**

Pour participer au Jeu, le participant doit :

5.1 Soit participer via le site « Croquons La Vie » :

- se connecter sur le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-dessert/tefal> du 05/05/2023 au 31/12/2023 minuit, heure française inclus ;
- une fois sur la page du Jeu, cocher « *Oui, j'ai pris connaissance du règlement* » ;

- cliquer sur « *Participer !* » ;
- s'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire électronique (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain ;
- cocher la case « *Je certifie être majeur, j'ai lu la « Politique de Nestlé sur la protection des données personnelles, et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans ce cadre* » ;
- valider son inscription.

5.2 Soit Participer via une publicité Facebook

- cliquer sur le lien présent dans la publicité, l'informant du Jeu, et renvoyant vers le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-dessert/tefal> du 05/05/2023 au 31/12/2023 minuit, heure française inclus ;
- une fois sur la page du Jeu, cocher « *Oui, j'ai pris connaissance du règlement* » ;
- cliquer sur « *Participer !* » ;
- s'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire électronique (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain ;
- cocher la case « *Je certifie être majeur, j'ai lu la « Politique de Nestlé sur la protection des données personnelles, et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans ce cadre* » ;
- valider son inscription.

5.3 Soit Participer via un email

- cliquer sur le lien présent dans l'email qu'il aura reçu, l'informant du Jeu, et renvoyant vers le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-dessert/tefal> du 05/05/2023 au 31/12/2023 minuit, heure française inclus ;
- une fois sur la page du Jeu, cocher « *Oui, j'ai pris connaissance du règlement* » ;
- cliquer sur « *Participer !* » ;
- s'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire électronique (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain ;
- cocher la case « *Je certifie être majeur, j'ai lu la « Politique de Nestlé sur la protection des données personnelles, et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans ce cadre* » ;
- valider son inscription.

La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation est autorisée par jour et par foyer (une seule adresse électronique par foyer).

Toute inscription incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexacts ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité ou le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Les instants gagnants qui déclenchent l'attribution d'une des dotations à un participant sont prédéterminés de façon aléatoire. Il y aura un instant gagnant par jour. Chaque gagnant sera désigné en fonction de l'instant où il aura joué (jour, heure, minute, seconde où le participant clique sur le bouton rouge « Cliquez ici pour lancer le Jeu » sur le serveur du Jeu situé à Paris). Chaque dotation a été préalablement et aléatoirement affectée à un instant gagnant par un algorithme informatique (formule mathématique aléatoire). Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Jeu) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant gagnant. Seules les dates, heures, minutes et secondes du serveur du Jeu feront foi.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'annonce et d'obtention de la dotation

Les participants sauront immédiatement s'ils ont gagné par un message s'affichant sur le Site du Jeu.

Les gagnants seront informés de leur gain et des modalités d'obtention de leur gain par courrier électronique envoyé à l'adresse électronique qu'ils auront préalablement indiquée lors de leur inscription au Jeu dans un délai moyen de 7 (sept) jours suivant la

date de l'instant gagnant les désignant comme gagnants.

Les gagnants recevront leur dotation à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le Site du Jeu dans un délai approximatif de 6 (six) à 8 (huit) semaines à compter de l'annonce du gain par courrier électronique. Passé ce délai, le gagnant qui n'aurait pas reçu sa dotation est invité à contacter le Service Consommateur Nestlé :

Par téléphone : 0 800 801 616 (Service et appel gratuits)

Par courrier : Service Consommateurs Nestlé France
34-40 rue Guynemer
92130 Issy-Les-Moulineaux

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenue à sa disposition à l'adresse du Jeu pendant un délai de 3 (trois) mois à compter de la fin du Jeu :

JEU NESTLE DESSERT TEFAL 2023 – DM62

SOGEC GESTION

91973 COURTABOEUF CEDEX

Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passée cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tout autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site officiel du Jeu <https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-dessert/tefal> jusqu'au 31/03/2024 inclus. Les participants sont invités à enregistrer ou à imprimer une copie du présent règlement afin d'y avoir accès s'ils le souhaitent après la fin du Jeu.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu. Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de 3 (trois) mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante :

Par téléphone : 0 800 801 616 (Service et appel gratuits)

Par courrier : Service Consommateurs Nestlé France

34-40 rue Guynemer
92130 Issy-Les-Moulineaux

11. **Responsabilité liée à l'utilisation du réseau internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au Site du Jeu.
Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. **Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice et ses prestataires. Elles sont nécessaires à la prise en compte de votre inscription et votre participation au Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord de votre part.

Elles seront conservées pendant une durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 12 mois à compter de votre dernière connexion à votre espace personnel, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur le site <https://www.nestledessert.fr>. Dans le cadre de leur traitement, vos données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la « [Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles](https://www.croquonslavie.fr/donnees-personnelles) » sur le site <https://www.croquonslavie.fr/donnees-personnelles>.

Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse du service consommateur Nestlé : Service Consommateurs Nestlé France 34-40 rue Guynemer 92130 Issy-les-Moulineaux. En cas de réclamation non résolue directement avec notre société, vous pouvez vous adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

13. **Loi applicable**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française

AVENANT n° 1 AU REGLEMENT COMPLET DU JEU

« NESTLE DESSERT – TEFAL »

Conformément à l'article 9 du règlement du Jeu « NESTLE DESSERT - TEFAL », la Société Organisatrice a décidé de prolonger la période de participation au Jeu puisque l'ensemble des dotations à remporter n'a pas été attribué.

Par conséquent, les articles 1, 4, 5 et 8.2. sont modifiés et/ou complétés par les articles suivants.

L'article 1 « Organisation du Jeu » est modifié comme suit :

« La Société NESTLE FRANCE, société par actions simplifiées, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 34-40 rue Guynemer 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus à 23h59 (heure française), un jeu sans obligation d'achat à instants gagnants intitulé « NESTLE DESSERT- TEFAL » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-dessert/hachette> »

L'article 4 « Dotations mises en jeu » est modifié comme suit :

« Du 01/01/2024 au 31/12/2024, à raison d'un instant gagnant par jour :

- Sont remises en jeu 126 (cent-vingt-six) dotations, chacune d'une valeur totale indicative de 43,97€ TTC (quarante-trois euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) et comprenant :
- 1 (un) moule à 9 (neuf) muffins rétractable Tefal CRISPYBAKE d'une valeur unitaire indicative de 18,99€ TTC ;
- 1 (un) moule à manqué rétractable 24 cm (vingt-quatre centimètres) Tefal CRISPYBAKE d'une valeur unitaire indicative de 16,99€ TTC ;
- 1 (une) cuillère en bois Tefal INGENIO d'une valeur unitaire indicative de 7,99€ TTC.
- Sont rajoutées 239 (deux-cent-trente-neuf) dotations, chacune d'une valeur totale indicative de 43,97€ TTC (quarante-trois euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) et comprenant :
- 1 (un) moule à 9 (neuf) muffins rétractable Tefal CRISPYBAKE d'une valeur unitaire indicative de 18,99€ TTC ;
- 1 (un) moule à manqué rétractable 24 cm (vingt-quatre centimètres) Tefal CRISPYBAKE d'une valeur unitaire indicative de 16,99€ TTC ;
- 1 (une) cuillère en bois Tefal INGENIO d'une valeur unitaire indicative de 7,99€ TTC.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Les dotations sont attribuées de manière nominative, sont non commercialisables et ne peuvent pas être attribuées ou cédées à un ou des tiers ».

L'article 5 « Modalités de participation au Jeu » est modifié comme suit :

« Pour participer au Jeu, le participant doit :

5.1 Soit participer via le site « Croquons La Vie » :

- se connecter sur le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-dessert/tefal> du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus à 23h59 (heure française) ;
- une fois sur la page du Jeu, cocher « Oui, j'ai pris connaissance du règlement » ;
- cliquer sur « Participer ! » ;
- s'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire électronique (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain ;
- cocher la case « Je certifie être majeur, j'ai lu la « [Politique de Nestlé sur la protection des données personnelles](#), et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans ce cadre » ;
- valider son inscription.

5.2 Soit Participer via une publicité Facebook

- cliquer sur le lien présent dans la publicité, l'informant du Jeu, et renvoyant vers le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-dessert/tefal> du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus à 23h59 (heure française) ;
- une fois sur la page du Jeu, cocher « Oui, j'ai pris connaissance du règlement » ;
- cliquer sur « Participer ! » ;
- s'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire électronique (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain ;
- cocher la case « Je certifie être majeur, j'ai lu la « [Politique de Nestlé sur la protection des données personnelles](#), et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans ce cadre » ;
- valider son inscription.

5.3 Soit Participer via un email

- cliquer sur le lien présent dans l'email qu'il aura reçu, l'informant du Jeu, et renvoyant vers le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-dessert/tefal> du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus à 23h59 (heure française) ;
- une fois sur la page du Jeu, cocher « Oui, j'ai pris connaissance du règlement » ;
- cliquer sur « Participer ! » ;

- s'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire électronique (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain ;
- cocher la case « Je certifie être majeur, j'ai lu la « [Politique de Nestlé sur la protection des données personnelles](#), et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans ce cadre » ;
- valider son inscription.

La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation est autorisée par jour et par foyer (une seule adresse électronique par foyer).

Toute inscription incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité ou le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant ».

L'article 8.2. « Accès au règlement » est modifié comme suit :

« Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site officiel du Jeu <https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-dessert/tefal> jusqu'au 31/01/2025 inclus. Les participants sont invités à enregistrer ou à imprimer une copie du présent règlement afin d'y avoir accès s'ils le souhaitent après la fin du Jeu ».

Les autres articles du règlement non modifiés par le présent avenant continueront à recevoir pleine et entière application.

Fait à Paris, le 20 décembre 2023